



mardi 11 juillet 2017

Paris : Début : 03h29 - Fin : 22h43

Un jour de jeûne, un jour de téchouva

Chiva assar béTamouz, le 17 tamouz : le jeûne que nous observons ce jour marque l'entrée dans la période des Trois semaines. C'est en effet le 17 Tamouz 3830 (ou en l'an70) qu'après quatre années de révolte juive les légions romaines ouvrirent une brèche dans les murailles de Jérusalem assiégée.

Cependant, la Michna (Taanit IV , 6) retient quatre autres évènements tragiques qui survinrent également un 17 Tamouz :

- Moïse brisa les premières Tables de la Loi lorsqu'il vit le peuple danser autour du veau d'or
- Lors de la destruction du premier Temple, c'est un 17 Tamouz que, du fait du siège par les Babyloniens, le sacrifice permanent cessa faute de bétail
- Apostomos brûla un rouleau de la Torah
- Une idole fut dressée dans le Temple.

QUE FAIRE (OU NE PAS FAIRE) LE 17 TAMOUZ

Les adultes (bar et bat-mitsva) en bonne santé s'abstiennent de boire et de manger de l'aube jusqu'à la tombée de la nuit. Les femmes enceintes ou qui allaitent sont dispensées du jeûne. Lorsque le 17 Tamouz tombe un Chabbat, le jeûne est repoussé au dimanche.

On peut, à la condition d'en avoir eu la claire intention avant de se coucher, se lever avant l'aube pour prendre une dernière collation.

Au cours de l'office du matin des séli'hot sont dites. La Torah (Exode 32, 11-14 et 34, 1-10) y est lue ainsi qu'à l'office de l'après-midi. Selon les rites achkénaze et 'hassidiques la haftarah des jours de jeûne est également lue à ce dernier office. Ceux qui jeûnent veilleront à ne pas omettre l'ajout spécifique aux jours de jeûne dans la bénédiction "Chéma kolénou".

Avant tout, cependant, un jour de jeûne est un jour de méditation, un moment propice pour se tourner vers D.ieu, un jour de téchouva.